

REPUBLIQUE FRANCAISEDEPARTEMENTPUY-DE-DOME**REGISTRE DES DELIBERATIONS**
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'OLLOIX

Délibération n° 2023 / 47

Séance du 17 NOVEMBRE 2023**NOMBRES DE MEMBRES**

En exercice :	Présents :	Votants :
10	6	7

Date de la convocation : 10 novembre 2023

Le **DIX-SEPT NOVEMBRE DEUX MIL VINGT-TROIS**, à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Louis CECCHET, Maire.

Présents : Jean-Louis CECCHET, Maire, Pierre SAVIGNAT, Alain HERITIER, adjoints, Jérôme RENOARD, Christophe DEMONCHY, Vincent BAFFALEUF.

Absentes : Valérie BUISSON, Charlotte COGAN, Claire VOLPI.

Représenté : Stéphane BÉAL a donné pouvoir à Alain HERITIER.

Secrétaire de séance : Alain HÉRITIER.

OBJET : DROIT DE PECHE

Le conseil municipal de fixer le droit de pêche annuel pour l'AAPPMA EGF, Association Agréée de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques Electricité et Gaz de France, à 381,12 € à compter de l'exercice 2023.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
7	0	0

Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme, le 20 novembre 2023

Le 1^{er} Adjoint,
Pierre SAVIGNAT

